



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 mars 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-045**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2019-046

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 26 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.3 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Mandat au directeur général pour la révision de règlements

CONSIDÉRANT le mandat du comité permanent sur la réglementation;

CONSIDÉRANT les demandes formulées aux membres du conseil municipal concernant la révision de certains règlements jugés problématiques par certains citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater le directeur général afin d'inscrire aux travaux du comité permanent sur la réglementation, la révision des règlements suivants:
- ii. le règlement de déneigement;
- iii. le règlement sur la taxation;
- iv. le code d'éthique des employés;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- v. les règles concernant la vente des pièces pyrotechniques.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2019-048

8.1 **Toromont ltée f.a.s.r.s. Toromont CAT (Québec) c. Municipalité de Chute-Aux-Outardes - Offre de la demanderesse en vue d'un règlement hors cour**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel des instructions données à Me Frédéric Michel afin de négocier un règlement hors cour dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Me Frédéric Michel pour négocier un règlement hors cour, selon les instructions données par la municipalité.
- ii. Qu'un éventuel projet de règlement soit subordonné à l'autorisation du conseil municipal pour son approbation, avant sa signature.

Rés. no
2019-049

8.2 **Acceptation de la liste des déboursés**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 11 mars 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 9 février 2019 et le 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 67 chèques présentés pour un montant de 102,725.20 \$.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-050**

8.3 Demande d'autorisation pour participation du SSI au ralentissement routier de la Maison des jeunes Le SPOTH

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de la maison des jeunes le SPOTH, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander au service de sécurité incendie de la municipalité d'assister la maison des jeunes dans la sécurité de cette activité;
- ii. D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à déployer des ressources tant matérielles qu'humaines pour la réalisation de la présente résolution.

**Rés. no
2019-051**

8.4 Autorisation de radiation de comptes à recevoir

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir déposée par le directeur général et pour lesquels ce dernier demande la radiation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à procéder à la radiation des comptes à recevoir inscrits dans la liste qu'il a déposée en date du 18 février 2019, qui fait état d'un montant total à radier de 3 850.43 \$.

**Rés. no
2019-052**

8.5 Mandat annuel pour services juridiques 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un avocat pour les services professionnels de conseillers juridiques de l'année 2019, sur une base forfaitaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$, pouvant être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater CAIN LAMARRE, avocats à représenter la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes, pour les services professionnels de conseillers juridiques de l'année 2019, sur une base forfaitaire;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de services juridiques avec CAIN LAMARRE, avocats.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2019-053

9.1 Mandat de service d'arpentage - Arpentage primitif du lot 5 148 147 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Cadoret - Arpenteurs-Géomètres dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Cadoret - Arpenteurs-Géomètres pour un budget total n'excédant pas 5500\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Rés. no
2019-054

9.2 Mandat de service d'arpentage - Arpentage primitif d'une partie du lot 5 148 486 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Cadoret - Arpenteurs-Géomètres dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Cadoret - Arpenteurs-Géomètres pour un budget total n'excédant pas 4800\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Rés. no
2019-055**

9.3 Autorisation de virement de crédits budgétaires de fonctions externes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay, gestionnaire responsable des crédits budgétaires du compte 02 33100 515, a informé le secrétaire-trésorier qu'il anticipe une variation budgétaire excédent la limite autorisée;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, le secrétaire-trésorier informe le conseil que la variation budgétaire ne peut se résorber par virement de crédits budgétaires à l'intérieur de la même fonction budgétaire;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier propose au conseil de procéder par virement de crédits budgétaires de fonctions budgétaires externes, afin d'approprier les crédits additionnels requis de la façon suivante :

N° GL	compte	Description	Débit	Crédit
02	33100 515	LOC.CAMION-TRANSP. NEIGE	2000,00 \$	
02	41500 516	LOCATION DE MACHINERIE ÉGOUTS		2000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le virement de crédits budgétaires provenant de fonctions budgétaires externes, tel que présenté.

**Rés. no
2019-056**

9.4 Autorisation de virement de crédits budgétaires de fonctions externes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay, gestionnaire responsable des crédits budgétaires du compte 02 33100



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

516 , a informé le secrétaire-trésorier qu'il anticipe une variation budgétaire excédent la limite autorisée;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, le secrétaire-

est avisé que la variation budgétaire ne dépasse pas le maximum de 5% de l'ensemble des crédits budgétaires à l'exercice budgétaire;

Le secrétaire-trésorier propose au conseil d'attribuer des crédits budgétaires de sources externes, afin d'approprier les crédits de la façon suivante :

	Débit	Crédit
E-TRANSP.NEIGE	1950,00 \$	
PH.A.CIMENT,BOIS		1950,00 \$

Par la proposition de M. Gilles Perron, le conseil, à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité des

attribuer des crédits budgétaires de sources externes, tel que

Présidente - MME NATHALIE GILBERT

Le conseil désire solliciter un soutien financier par Mme Desbiens pour la tenue d'une levée de fonds;

Par la proposition de M. Christian Desbiens il est résolu à l'unanimité des

attribuer un soutien financier d'un montant de 275 \$, à Mme Desbiens et sa famille pour la tenue d'une levée de fonds d'Étienne Desbiens;

Suppléant

Le conseil désire solliciter l'application des dispositions de l'article 116 du code de la municipalité (R.S.Q., c. C-27.1);

Le conseil désire l'alternance dans le conseil municipal, à une fréquence de huit mois, pour les conseillers qui occupent les sièges;

Par la proposition de M. Pierre

Rés
2019

Rés
2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Langlois, appuyée de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Sonia Malouin au titre de maire suppléant, à partir du 18 mars 2019 jusqu'à la séance ordinaire du 18 novembre 2019.
- ii. De nommer Sonia Malouin au titre de signataire des effets bancaires de la municipalité, en remplacement de M. Christian Malouin qui agissait antérieurement comme maire suppléant.

**Rés. no
2019-059**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2019-060**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de correction de la résolution n° 2019-008 intitulée :

Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE la résolution n° 2019-008 est modifiée en remplaçant le tableau suivant afin d'y corriger le taux de base A) :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.133%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Par :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.333%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Signé et scellé à Chute-aux-Outardes, ce 15^e jour d'avril 2019.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

Problème avec imprimante

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de correction de la résolution n° 2019-008 intitulée :

Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE la résolution n° 2019-008 est modifiée en remplaçant le tableau suivant afin d'y corriger le taux de base A) :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.133%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Par :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.333%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Signé et scellé à Chute-aux-Outardes, ce 15^e jour d'avril 2019.

Signé et scellé à Chute-aux-Outardes, ce 15^e jour d'avril 2019.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,
Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay
Rick Tanguay

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de correction de la résolution n° 2019-008 intitulée :

Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE la résolution n° 2019-008 est modifiée en remplaçant le tableau suivant afin d'y corriger le taux de base A) :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.133%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Par :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.333%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

Signé et scellé à Chute-aux-Outardes, ce 15^e jour d'avril 2019.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation